2026/136
COMMUNE DE FLAMANVILLE
DOMAINE 1.1 : Marchés Publics
26.D.102

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le vendredi 6 novembre 2026 à 20h00, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués le 27 octobre 2026 se sont réunis sous la présidence de M. Franck BRISSET, Maire.

Membres en exercice : 19

Présents : Franck BRISSET, Gilles MARY (à partir de 20h20), Katy MELIN, Philippe LEMARCHAND, Virginie DALBIN, Arnaud LEBOULANGER, Eric TELLIER, Bruno MARTEL, Danielle LELUBEZ, Agnès LOUIS, Catherine VANHECKE, Anita LEDANOIS, Rémi LEBARBIER, Guillaume GOURDEL, Anne VAGNER, Patrick FAUCHON, Ghislaine THOMAS-ROUTIER, Gaëtan BRISSET, Johanna BOZEC.

Pouvoirs : G. MARY à Danielle Lelubez.

Secrétaire de séance : Rémi LEBARBIER.

SDEM : Travaux de pose de prises sur des candélabres (validation de l'APS).

Monsieur le Maire présente aux Membres du conseil municipal les estimations pour la pose de prises d'illuminations.
Le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche propose d'assurer la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. Suite à l'estimation, le coût prévisionnel de ce projet est de 4 700 € TTC
Conformément au barème du SDEM50, la participation de la commune de FLAMANVILLE s'élève à environ 3 290 €.
Cette proposition est financée à hauteur de 30% par le SDEM et le reste à charge de la commune est de 70%.

Participation SDEM	Participation Commune	Total
1 410 € TTC	3 290 € TTC	4 700 € TTC
10 prises de candélabres IP 67		

Vu l'avis favorable de la commission Finances en date du 26 octobre 2026,
Vu les dispositions du code de la commande publique,
Considérant que ces travaux sont nécessaires aux illuminations de Noël et dans le cadre des embellissements de la commune lors de fête de Diélette,

Accusé de réception en préfecture
050-215001843-20261106-26D102-DE
Date de télétransmission : 13/11/2026
Date de réception préfecture : 13/11/2026

Après en avoir délibéré :

19	Pour	
0	Contre	
0	Abstention	
19	Votants	

Les Membres du conseil,

- Décident la réalisation de la pose de prises illumination,
- Demandent au SDEM que les travaux soient achevés pour le 30 novembre 2026.
- Acceptent une participation de la commune de 3 290 €,
- S'engagent à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au budget communal,
- S'engagent à rembourser les frais engagés par le SDEM50 si aucune suite n'est donnée au projet,
- Donnent pouvoir à leur Maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.

Le secrétaire de séance,

R. LEBARBIER

Le Maire,

F. BRISSET

MAIRIE DE FLAMANVILLE 50340

Accusé de réception en préfecture
050-215001843-20261106-26D102-DE
Date de télétransmission : 13/11/2026
Date de réception préfecture : 13/11/2026